

Procès-Verbal séance du Conseil Municipal ordinaire

Du jeudi 26 septembre 2024 à 20h (Salle d'honneur)



**Mairie de
MONTREUX-CHATEAU**

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS & PROCURATIONS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
Michaël BRUN	X			
Martine GARNIAUX		X		Mr Beluche
Philippe BELUCHE	X			
Jennifer LAURENCOT	X			
Olivier GREGUOR	X			
Florence BAROS	X			
Morgan BOUCHOT		X		Mr Brun
Fanny DUBOIS	X			
Denis DUHAUT	X			
Céline DIEFFENBACHER	X			
Lionel BONSOIR	X			
Nathalie MOUGIN		X		Mme Dubois
Laurent BEAUFREZ	X			
Pascal OBSTETAR			X	
Isabelle JORGELIN	X			

Public :

Le maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance suite à la convocation adressée aux conseillers de manière dématérialisée le 23 septembre 2024.

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2024
2- Demande de subvention aide aux communes 2025
3- Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle CDG 90
4- Convention pour la délégation de l'instruction des dossiers de demande de pose d'enseignes et publicité au GBCA
5- Validation audit TDE 90
6- Frais d'entretien du cimetière pour la commune de Cunelières
7- Questions diverses

Vote du secrétaire de séance : Mme Dubois Fanny

1- Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2024

Monsieur le Maire demande à approuver le PV du conseil.

VOTE : à l'unanimité

2- Demande de subvention aide aux communes 2025

Définition l'opération :

La commune envisage la rénovation de la deuxième tranche rue de l'Eglise.

Détails du financement prévu :

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT PROPOSE		
Après consultations				
Appel d'offre	36 167.00 HT	Département (aides au commune 2025)	50 %	18 083.50 € HT
<u>Mise en place d'un panneau en phase chantier</u>	0.0 € HT <i>(Réalisation par la commune)</i>	Emprunts/Fonds propres	50 %	18 083.50€ HT
<u>TOTAL</u>	36 167.00 € HT	<u>TOTAL</u>		36 167.00 € HT

Il convient donc d'acter le plan de financement ainsi proposé et de solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention.

L'exposé du Maire entendu, après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et décide :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention et signer tous les documents afférents

VOTE : à l'unanimité

3- Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle CDG 90

Adopté par une délibération du 7 juin 2024 du conseil d'administration du centre de gestion du Territoire de Belfort, cet avenant a pour principales conséquences :

- De permettre la prise en charge de nouvelles prestations de service permettant au service de médecine d'intervenir sur des demandes non couvertes par le tiers-temps traditionnel, comme le serait par exemple un audit médico-psychologique ou d'autres formes de travail collectif (50 € de l'heure, sur devis)
- De déporter au sein d'une annexe les tarifs des différentes prestations.

A cette occasion, le conseil d'administration du centre de gestion a décidé également de relever le prix de la visite de 75 € à 80 € dans toutes ses formes.

Elles font donc l'objet d'une évaluation de la charge de travail par devis, à accepter par l'assemblée délibérante du demandeur, avant tout début de prise en charge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Territoire de Belfort et d'autoriser le Maire à le signer tel que présenté.

VOTE : à l'unanimité

4- Convention pour la délégation de l'instruction des dossiers de demande de pose d'enseignes et publicité au GBCA

Vu la délibération n°2024-85 du 20 juin 2024, de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), portant habilitation statutaire pour l'instruction des autorisations et actes liés à l'affichage extérieur (publicité, préenseigne et enseigne) des communes membres et validant les termes de la convention.

Considérant que la police de la publicité a été décentralisée au 1er janvier 2024, dans le but de renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés ;

Considérant que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) n'exerçant ni la compétence PLU, ni la compétence RLP (Règlement Local de Publicité), le maire est désormais détenteur du pouvoir de police indépendamment de la taille de sa commune ;

Considérant que la loi autorise les EPCI à fiscalité propre à réaliser des prestations de services pour le compte des communes membres, dans un esprit de mutualisation des moyens matériels et humains ;

Considérant qu'un intérêt public fonde le recours à cette solution, pour ce qui concerne l'instruction des autorisations liées à la publicité et enseigne ;

Considérant que la relation entre GBCA et la commune bénéficiaire ne s'assimile pas à un transfert de compétences et que les agents assurant la prestation de service continueront de dépendre de la seule autorité fonctionnelle de l'exécutif de GBCA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1- Approuve la convention relative à l'instruction des dossiers de demande de pose d'enseignes et publicité par le GBCA.
- 2- Autorise le Maire à signer tous les documents ou actes s'y rapportant

Mme Jorgelin demande si l'on aura toujours la main sur les publicités/pauses d'enseignes ?

Mr le Maire répond qu'il validera toujours ou non les propositions du Grand Belfort.

VOTE : à l'unanimité

5- Validation audit TDE 90

TDE 90 propose un service pour le compte de ses collectivités adhérentes, qui consiste à faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour ces prestations, TDE 90 a passé un accord-cadre à marchés subséquents, afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation. La commune souhaite profiter de ce dispositif pour réaliser un audit énergétique pour quatre bâtiments : école primaire, école maternelle, mairie et périscolaire.

TDE 90 assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. TDE 90 fait son affaire de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté (70%).

Il est proposé de passer une convention avec le TDE 90, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation. Après consultation des titulaires de l'accord-cadre, le TDE 90 a retenu l'offre du bureau d'études SF2E-CIE pour un montant de 10 794.00 € HT soit 12 952.80 € TTC.

Conformément aux dispositions indiquées en détails dans la convention précitée, la commune s'engage à payer au TDE 90 le montant de 4 285.85 €.

Détail de la contribution financière de la commune :

- Le reliquat dû : **$12\,952 \times 30\% = 3\,885.84 \text{ €}$**
- Le prix de l'accompagnement TDE90 s'élève à **400 € (qui sera dû même si la commune ne souhaite pas donner suite à l'audit).**
- Le montant total dû par la commune s'élève à : **$3\,885.84 + 400 = 4\,285.84 \text{ €}$**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à signer la convention pour la réalisation de l'étude ;
- Autorise l'inscription des dépenses correspondantes au budget de la commune ;
- Désigne Monsieur Beluche Philippe en tant que « référent ».

Mr Brun et Mr Beluche expliquent ce que comprend l'accompagnement de TDE dans ces audits énergétiques. Une notice explicative sera envoyée au membre du conseil.

VOTE : à l'unanimité

6- Frais d'entretien du cimetière pour la commune de Cunelières

Monsieur le Maire indique que le cimetière communal de la commune est commun entre Cunelières et notre commune. Aussi et en accord avec son homologué de Cunelières, il convient de refacturer la partie « entretien » du cimetière au prorata du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire propose de facturer à la commune de Cunelières la somme de 420.56 € pour l'année 2023.

Mme Jorgelin pose la question sur l'entretien du cimetière.

Mr Brun explique que la météo des derniers mois n'a pas été favorable à la tonte et au désherbage dans le village.

VOTE : à l'unanimité

Questions et informations diverses :

Mr Brun :

- *Nous avons reçu 2 lettres + des mails de remerciement par les associations Montreusiennes pour le versement des subventions.*
- *La signature de la convention pour la mutualisation des transports pour la piscine pour les écoles a permis de réduire le coût de 15000€ à 4635€ par an pour 35 Aller/Retour.*
- *Convention ratios/logement : la commune a pu attribuer un logement à une famille.*
- *Travaux d'aménagement routiers :*

* Démarrage d'une phase test dans plusieurs rues du village : mise en place d'un radar qui fera les mesures suivantes : nombre de passage/jour, type de véhicule et vitesse

* Modification du carrefour collège/église/école : mise en place de stop à la place du rond-point

* Ajout de nouveaux panneaux dans le village notamment sur la place de stationnement bus devant les écoles qui ne devrait pas être un dépose minute pour les familles.

- PLU : la réunion avec tous les services de l'état a eu lieu, la DDT souhaite discuter de 2 points du règlement avec la commune. Le prochain conseil municipal sera dédié au PLU. Suite à cela le commissaire enquêteur effectuera son enquête publique en début d'année civile. La fin définitive devrait être prévue en mars/avril 2025.

- Les travaux de la 2^{ème} tranche des canalisations d'eau rue Helmingier débuteront mi-octobre. L'électricité sera maintenue dans la rue pendant toute la durée des travaux pour éviter les accidents.

- Réflexion d'un partenariat avec la ligue contre le cancer pour la mise en place d'un espace sans tabac devant les écoles et l'aire de jeux en cours de création. Mise en place de signalisation / travail avec les enfants dans les écoles.

- Octobre Rose : Montreux est village étape d'un rallye de 120 voitures le 5 octobre au 1000 clubs

- Le Grand Belfort souhaiterait mettre en place différentes conventions (projets) : vidéo protection / matériel informatique et logiciel / réduction du coût du contrôle des extincteurs – Mme Jorgelin demande si les particuliers pourraient bénéficier des tarifs de cette convention.

- Halloween : soirée des enfants le 31/10/24 : rdv derrière la mairie – parcours dans le lotissement – concours de dessin – soupe et vin chaud

- Les travaux de l'aire de jeux sont prévus fin novembre

- Retour sur les subventions FIPD : Alarmes PPMS aux écoles (80%) / grillages abords des écoles (60%) / vidéo-protection (en attente)

Mme Dieffenbacher :

- Une bordure de trottoir au niveau du passage piéton semble dangereuse à l'entrée de la commune côté Bretagne

- Attention à la coupe des fleurs/petits massifs en sortie de rue Dorée/Helmingier pour la visibilité en voiture.

Mme Dubois :

- Beaucoup de déchets laissés par l'entreprise qui a réalisé les travaux sur le pont (sortie de village rue d'Alsace).

Mr Brun répond que l'entreprise a été contactée par le maire de Montreux-vieux mais les déchets sont toujours là.

- Est-ce que le projet d'animation avec les ados pendant les vacances est toujours d'actualité ?

Mr Brun répond que le projet est toujours d'actualité et sera mis en place pour les vacances d'automne à destination des 11-14ans, avec un partenariat avec les associations sportives du village.

- Les spectacles des enfants auront lieu aux dates suivantes : 26/01/25 (cinéma théâtrale) – 16/02/25 (à définir) – 23/03/25 (théâtre de marionnettes).

- Serait-il possible de faire une publication Illiwap qui regroupe l'intégralité des associations sportives / les jours et heures des cours / contact du responsable ?

Mr Brun répond qu'une publication pourra être faite.

Mr Beluche :

- La livraison des bâtiments Néolia rue Helminger est prévue en janvier 2026. Les candidatures sont ouvertes en mairie.
- Les baies vitrées du gymnase ont été changées suite à l'accident de voiture.
- La société qui a effectué les joints de parquets du gymnase interviendra pendant les vacances d'automne
- Une nouvelle effraction a eu lieu au local de la pêche, des modifications du local vont être effectuées. Une effraction à l'arrière de la mairie a aussi été recensé avec vol.
- Des travaux de rénovation ont été effectués dans les écoles.

Mr Duhaut :

- Est-ce qu'une issue de secours des vestiaires du foot est condamnée ?

Mr Brun répond que non pas à sa connaissance.

Mme Jorgelin :

- Souhaite les tarifs du renouvellement des conventions avec TDE.
- Un point de deal s'établirait vers la cabane des chasseurs
- Demande un point sur les demandes d'achats de parcelles de la commune par des particuliers

Mr Brun répond : Demande de Mr Camboni : validée

Demande de Mr Perrin et Mme Tirmarche : validée

Demande de Mme Fritsch : en étude

- Des retours positifs sur le terrain de pétanque et son implantation mais serait-il possible de faire un coin d'ombre à proximité ?

Mr Brun répond que la question sera étudiée et que des tables vont être commandées. La question d'un éclairage (solaire) est à étudier.

Séance levée à 21h55

Le Maire, Michaël BRUN



Le Secrétaire